

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

MRC de Montmagny

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 7 janvier 2008, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin et Michel Rousseau formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Christian Vinet.

Absence motivée : monsieur Jacques André Roy, maire

Madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur Christian Vinet, maire suppléant, souhaite la bienvenue, offre ses vœux pour la Nouvelle Année et déclare la séance ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

2008-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Considérant que l'ordre du jour se lit comme suit :

01. Ouverture de la réunion
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption des procès-verbaux
 - a) Suivi aux procès-verbaux
04. Correspondance
05. Présentation et adoption des comptes
06. Adoption du règlement 2007-12-98
07. Travaux au 233, chemin du Roi
08. Traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny
09. Service incendie
 - a) horaire pour les pratiques
 - b) liste pour les équipements à vérifier
10. Activités du maire
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la séance

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption des procès-verbaux

2008-01-02 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 décembre 2007 et ceux des séances spéciales tenues le 13 décembre 2007, à vingt heures et vingt heures quarante-cinq, soient acceptés tels que présentés.

Adopté.

a) Suivi aux procès-verbaux

Monsieur Patrice Painchaud demande qu'une correction soit apportée à la résolution numéro 2007-12-08 du procès-verbal du 3 décembre 2007 mentionnant un montant maximum de 8 500 \$ au lieu d'un montant fixe de 8 500 \$.

Procès-verbal de correction

2007-12-08 Étude préliminaire pour un projet d'assainissement des eaux usées

Considérant que la firme BPR a transmis une offre de service pour une étude préliminaire pour un projet d'assainissement des eaux usées ;

Considérant que des demandes de cotations pour cette étude ont été transmises à deux autres firmes soient : Roche Ltée, Groupe-Conseil et Groupe SID Inc. ;

Considérant que pour réaliser ce mandat, la firme BPR évalue les coûts à 8 500 \$, taxes et frais en sus et la firme Roche Ltée, Groupe-Conseil estime les honoraires et dépenses nécessaires pour la réalisation de ce mandat à 13 500 \$, taxes en sus ;

Considérant que le Groupe SID Inc. n'a pas répondu à notre demande ;

Considérant que la Municipalité a invité les différentes firmes à présenter leur offre de service et que les représentants de BPR furent les seuls à se présenter ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues retienne les services la firme BPR pour la réalisation d'une étude préliminaire pour un projet d'assainissement des eaux usées et ce, pour un montant maximum de 8 500 \$, tel que convenu à la rencontre avec le Conseil municipal, tenue le 21 novembre 2007, taxes et services en sus.

Que le coût de cette étude fasse partie intégrante du budget 2008.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à effectuer une modification de la programmation des travaux afin de financer cette étude préliminaire à même le *Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence*.

Adopté.

04. Correspondance

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud a transmis le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud*.

2008-01-03 Subvention pour le Comité d'embellissement

Considérant que le Comité d'embellissement sollicite la Municipalité afin que la subvention annuelle soit reconduite ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde une subvention de 400 \$ au Comité d'embellissement. Cette dernière sera versée au mois d'avril.

Adopté.

2008-01-04 Subvention pour la bibliothèque municipale Rose-des-Vents

Considérant que le Comité de la bibliothèque *Rose-des-Vents* demande une subvention pour divers projets de la bibliothèque favorisant son développement (achat de volumes, abonnement à différents magazines, etc.) ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde une subvention de 500 \$ à la bibliothèque municipale *Rose-des-Vents*. Cette dernière sera versée au mois d'avril.

Adopté.

Monsieur Michel Grégoire pour Société 88 du Quai, demande qu'une parcelle de terrain de plus ou moins 7 500 mètres carrés connue comme étant une partie du lot 93A-P soit incluse dans la proposition de déstructuration soumise au schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny et fasse partie de la révision du Plan d'urbanisme de la Municipalité, autorisant un usage autre qu'agricole et pouvant être détachée de la partie agricole restante. Suite à une discussion, les conseillers demandent que des informations soient prises auprès de monsieur Daniel Racine, coordonnateur en aménagement à la MRC de Montmagny, concernant les zones ciblées par cette demande et leurs usages. La décision est reportée à une séance ultérieure.

2008-01-05 Cotisation annuelle à la Fédération canadienne des municipalités

Considérant que la Municipalité est membre de la Fédération canadienne des municipalités ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Qu'à titre de membre de la Fédération des municipalités, la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues défraie un montant de 39,23 \$ pour les frais de cotisation.

Adopté.

Pour faire suite à la réception de la résolution portant le numéro 2007-12-12 relative à l'installation d'une table à langer à l'aéroport de l'Isle-aux-Grues et à l'installation de panneaux *Attention à nos enfants*, monsieur Richard Douville, chef du Centre de services de Saint-Jean-Port-Joli, ministère des Transports du Québec, mentionne dans une lettre en date du 13 décembre 2007, qu'il va procéder à une étude de faisabilité pour l'installation de la table à langer. Par contre, l'installation de panneaux *Attention à nos enfants* relève de la Municipalité. Cependant, lorsque la Municipalité décidera de procéder, cette dernière devra transmettre la localisation des panneaux *Attention à nos enfants* au ministère des Transports du Québec pour que ceux-ci n'entrent pas en conflit avec l'affichage routier existant.

La ville de Montmagny et la municipalité de Berthier-sur-Mer ont transmis leur résolution respective concernant l'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.

Par courrier recommandé, madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin avisent la Municipalité qu'ils ne renouvelleront pas le bail de location pour le rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 233, chemin du Roi.

2008-01-06 Renouvellement à titre de membre de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues

Considérant que la Municipalité est membre de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues dans le volet *transport* ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues renouvelle son adhésion à titre de membre de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, dans le volet *transport*, et ce, au coût de 250 \$.

Que cette adhésion soit conditionnelle au renouvellement du contrat de gestion de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny.

Adopté.

Dans une lettre en date du 13 décembre 2007, madame Édith Rousseau, coordonnatrice de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, demande s'il est possible de changer de méthode pour les statistiques du traversier afin d'identifier les touristes versus les autres usagers, et ce, dans le but de produire des statistiques sur l'achalandage touristique plus exactes. Monsieur Christian Vinet mentionne qu'il serait difficile pour le préposé à l'embarquement de comptabiliser les utilisateurs du traversier par catégorie. Cependant, il mentionne que madame Édith Rousseau peut inscrire des notes aux statistiques mentionnant que ces dernières sont réalisées à partir d'un certain pourcentage plus ou moins élevé selon la période de l'année.

Dans une lettre en date du 12 décembre 2007, madame Édith Rousseau, coordonnatrice de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, demande à la Municipalité d'aider la Corporation à défrayer le coût pour un espace dans le calendrier historique de Montmagny. Suite à une discussion, les conseillers concluent ce qui suit :

2008-01-07 Espace publicitaire dans le calendrier historique de Montmagny

Considérant que la Corporation de développement touristique demande à la Municipalité une aide financière pour défrayer les coûts relatifs à un espace dans le calendrier historique de Montmagny ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et résolu à la majorité des voix, messieurs Patrice Painchaud et Gaston Robin votent contre l'attribution de cette aide financière

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues verse à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues un montant de 159,53 \$ pour un espace dans le calendrier historique de la ville de Montmagny.

Adopté.

2008-01-08 Cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec

Considérant que la Municipalité est membre de l'Union des municipalités du Québec ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues défraie le coût de la cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec, pour un montant de 260,95 \$, taxes incluses.

Adopté.

Les procès-verbaux des séances régulières du Conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud du 20 novembre et du 18 décembre 2007 ainsi que le procès-verbal de la séance spéciale du 11 décembre 2007 sont déposés.

La Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues a transmis ses prévisions budgétaires 2008.

Le procès-verbal de la réunion des directeurs incendie de la MRC de Montmagny, tenue le 3 octobre 2007 est déposé.

Le rapport d'activité 2006-2007 de la Conférence régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches, est déposé.

05. Présentation et adoption des comptes

2008-01-09 Présentation et adoption des comptes

Considérant que la liste des comptes est remise aux conseillers et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la liste des comptes pour le mois de janvier 2008 soit approuvée pour un montant de 16 818,42 \$.

Adopté.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes au montant de 16 818,42 \$.

Hélène Painchaud dir. gén & sec.-trés.

06. Adoption du règlement # 2007-12-98

2008-01-10 Adoption du Règlement numéro 2007-12-98 modifiant le Règlement numéro 2006-01-91

ATTENDU QUE le montant du fonds de roulement est augmenté de 35 000 \$ et passe de 25 000 \$ à 60 000 \$;

ATTENDU QUE l'augmentation du fonds de roulement est constituée par l'affectation à cette fin d'une somme de 35 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général ;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance spéciale du Conseil tenue le 13 décembre 2007, par la conseillère, madame Nancy Guichard.

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que soit adopté le Règlement numéro 2007-12-98 modifiant le Règlement numéro 2006-01-91.

Adopté.

07. Travaux au 233, chemin du Roi

2008-01-11 Travaux au 233, chemin du Roi

Considérant que la Municipalité aménage un loyer à aire ouverte (loft) au 2^e étage du 233, chemin du Roi ;

Considérant qu'une estimation du coût des travaux a été demandée à monsieur Martin Simoneau ;

Considérant que selon l'estimation le coût des travaux est évalué à 44 230 \$ incluant les matériaux et la main-d'œuvre;

Considérant que les membres du Conseil ont majoré les coûts de 5 % en plus d'ajouter la TVQ puisque la Municipalité récupère la TPS à 100 % ;

Considérant que messieurs Denis Boulanger et Michel Rousseau sont responsables de la surveillance des travaux ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la Municipalité effectue des travaux pour aménager un loyer à aire ouverte (loft) au 2^e étage du 233, chemin du Roi ;

Que lesdits travaux soient effectués par messieurs Martin Simoneau et Florian Lebel.

Que messieurs Martin Simoneau et Florian Lebel soient engagés au taux horaire respectif retenu par le Conseil pour le montant maximal prévu et qu'ils devront fournir une feuille de temps hebdomadaire à la Municipalité.

Que l'ensemble des matériaux soit acheté par la Municipalité.

Que des cotations pour une entrée électrique de 200 ampères soient demandées à trois entrepreneurs électriciens de Montmagny .

Adopté.

08. Traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny

Des documents étaient attendus concernant la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny. Puisque nous n'avons pas reçu ces derniers, ce point est reporté à une séance ultérieure.

09. Service incendie

a) Horaire pour les pratiques

Monsieur Patrice Painchaud, responsable du dossier incendie, mentionne que des pratiques pour les pompiers auront lieu les :

- 26 avril 2008
- 7 juin 2008
- 23 août 2008
- 25 octobre 2008

b) Liste des équipements à vérifier

Monsieur Patrice Painchaud mentionne que la liste des équipements à vérifier n'est pas prête. Monsieur Christian Vinet demande que cette dernière soit présentée lors de la séance ordinaire du Conseil du mois de février prochain. Monsieur le maire suppléant demande au responsable des incendies et au chef pompier si le camion incendie a été vérifié. Suite à une réponse négative, monsieur Vinet rappelle l'importance de démarrer le camion de façon régulière et de vérifier les équipements afin que tout soit prêt en cas d'urgence.

10. Activité du maire

Puisque monsieur le maire, Jacques André Roy est absent, ce point est reporté à une séance ultérieure.

11. Varia

12. Période de questions

13. Levée de la séance

2008-01-12 Levée de la séance ordinaire du Conseil

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22 h 23, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Christian Vinet, maire suppléant

Hélène Painchaud, dir.gén. et sec.-trés.